**LE CPAS LANCE UN DEUXIEME APPEL A MICRO-PROJETS EN 2021**

**Pour la troisième année consécutive, des micro-projets ont été présentés au Comité Spécial de l’Action Collective avec pour thématique : l’aide matérielle aux personnes les plus précarisées. En avril, 11 projets avaient été retenus pour un budget global de 42.700€. La décision de lancer en 2021, un second appel à micro-projets a été avalisée par le Bureau permanent du CPAS en sa séance du 28 octobre sous la Présidence de Philippe Van Cauwenberghe**

Pour rappel, le CPAS de Charleroi soutient depuis longtemps les milieux associatifs et participatifs. Ainsi il octroie depuis plus de 10 ans, des budgets à des projets participatifs.

Des initiatives portées par les associations ou les citoyens ont déjà vu (ou pourraient voir) le jour afin d’apporter cette aide spécifique; mais elles ne bénéficient pas toujours de moyens financiers ou humains en suffisance.

C’est dans cette optique que le CPAS a mis en place, dès 2019**,**un soutien financier aux micro-projets portés par des Carolos, pour les Carolos.

**Le Président, Philippe Van Cauwenberghe : « Il y a deux ans, suite à des rencontres préparatoires lors de tables rondes thématiques ou lors des Etats généraux de l’Action Sociale, j’ai ressenti le besoin de soutenir de petites associations de terrain qui ne rentraient habituellement pas dans le cadre des projets participatifs. Après un appel lancé au début de cette année, il m’a paru nécessaire de lancer un second appel à micro-projets, lorsque à la crise du COVID s’ajoutent les effets dévastateurs de la hausse des coûts de l’énergie ».**

Ce second appel à micro-projets à pour thématique : « l’**aide matérielle hivernale aux personnes les plus précarisées** ». Par aide matérielle, il est entendu l’aide apportée via l’alimentation, les vêtements, les produits d’hygiène ou l’accès à l’hygiène, l’accès à la santé.

Le montant de la subvention octroyée sera déterminé sur la base des besoins identifiés par le porteur de l’appel à projet avec un maximum de 2.500 € par dossier projet.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **15 novembre 2021 au plus tard** en renvoyant le formulaire de candidature par mail à l’adresse cellule.partenariale@cpascharleroi.be.

[Toutes](http://intranet/attachments/617bfe1b9c12c1.70657720.docx) les modalités sont précisées sur le site internet du CPAS : [www.cpascharleroi.be](http://www.cpascharleroi.be)

L'analyse portera sur la recevabilité des projets et ensuite sur la plus-value qu'ils apportent en matière d'aide aux plus démunis ainsi que leur adéquation avec les montants demandés et/ou les frais admissibles.